



## CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 9 JUIN 2011**

### **PROCES-VERBAL**

**Etaient présents** : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – LEROY – LISNARD – LORENZI – LUCA – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Dr MORANI – M. MOTTARD – Mme MURRIS – M. PAUGET – Dr REVEL – MM. ROSSI – ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VINCIGUERRA.

**Etaient excusés** Me CONCAS (pouvoir à M. VINCIGUERRA) – MM. KANDEL – VICTOR (pouvoir à M. TUJAGUE).

L'an deux mille onze le 9 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 8 heures 55 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du conseil général.

**M. Le Président.**- Nous allons ouvrir notre séance. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande tout de suite à Mme Caroline MURRIS, que je désigne secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

*Mme Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.*

**Mme MURRIS.**- Le quorum est atteint M. le Président.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mes chers collègues, nous allons à présent procéder à l'examen du seul point inscrit à notre ordre du jour, relatif à l'avis que nous devons formuler concernant la procédure de création de la métropole Nice Côte d'Azur.

## **1. CRÉATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – AVIS DU DÉPARTEMENT**

**M. Le Président.**- La loi du 16 décembre 2010 que j'ai votée à l'Assemblée nationale avec une grande détermination a instauré, dans un cadre de rénovation globale et ambitieuse de nos structures territoriales, la possibilité de créer sur le territoire national des métropoles qui constituent un nouveau type d'établissements publics de coopération intercommunale, sur un périmètre de plus de 500 000 habitants et donc autour des grandes agglomérations françaises.

L'idée de cette métropole, qui a muri dans le parcours législatif aboutissant au vote de cette grande loi, relève du rapport qu'avait rédigé l'ancien Premier Ministre, Edouard BALLADUR, à la demande du Président de la République. Ce rapport avait émis l'idée de créer six métropoles en France autour des grandes agglomérations françaises. Il envisageait alors de faire en sorte que ces métropoles se substituent totalement sur leur territoire aux régions, aux conseils généraux, et même de façon presque totale aux communes. C'était donc une nouvelle collectivité de plein exercice.

Les débats, les discussions et les points de vue, d'ailleurs de bon sens, qui ont été émis notamment par les maires, ont fait que cette idée ne s'est pas retrouvée dans le projet de loi du Gouvernement et encore moins à la fin du parcours législatif. La loi a établi ces métropoles sans aucune modification sur les communes. Je le souligne, puisqu'au niveau de la relation entre la métropole et les communes, il n'y a pas de transfert de compétences par rapport aux communes déjà inscrites dans une communauté urbaine.

La relation entre la commune, qui est la cellule vitale de notre démocratie territoriale, et la métropole, contrairement à des discours très démagogiques et polémiques qui étaient surtout nourris par des contre-vérités, de même que la force, la place et le rôle de la commune n'ont été en rien modifiés par cette loi malgré, je le répète, tous les discours démagogiques que nous avons entendus, d'autant plus que nous étions en période électorale.

Aujourd'hui les maires qui mesurent l'application de cette loi promulguée en décembre dernier, constatent bien que rien n'est changé. Par rapport aux communes qui sont déjà dans une communauté urbaine, la métropole ne va absolument rien modifier. Cette relation avec les communes est donc inchangée.

Ce qui est modifié, c'est d'une part la relation entre la collectivité régionale et la métropole et d'autre part la relation entre la collectivité départementale et la métropole. La métropole est un espace territorial qui va dessiner un projet d'aménagement et de développement autour de ce qui représente un atout essentiel de notre pays, c'est-à-dire les grandes cités urbaines. L'idée du Gouvernement est de faire en sorte que nous renforçons, dans une compétition internationale qui est associée à l'ouverture du monde – on peut contester la mondialisation, mais on ne peut que la constater aussi – et qui oppose les grands pays et les grandes villes.

Nous devons nous renforcer et faire en sorte de disposer, sur notre territoire, de pôles d'excellence pouvant incarner un développement économique fort, pouvant être créateurs d'emplois, et pouvant faire face à la concurrence internationale. Telle est l'idée des métropoles. Pour cela, un transfert de compétences est prévu entre la Région et la métropole pour tout ce qui relève du développement économique. Il y a aussi un transfert obligatoire de compétences prévu entre le conseil général et la métropole autour de trois compétences essentielles : la promotion économique à l'étranger, les transports scolaires et le réseau routier. J'y reviendrai dans quelques instants. Il s'agit donc là du cadre de la loi.

Les Alpes-Maritimes, comme souvent, ont été en pointe pour se saisir de cette innovation législative. Dès le 13 avril dernier, 45 communes du département organisées en quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, qui est le noyau essentiel de cette démarche, la communauté de communes de la Vésubie, la communauté de communes de la Tinée et la communauté de communes des stations du Mercantour, ont décidé de fusionner pour s'organiser en métropole. Je le souligne, c'est une démarche volontaire qui engage ces territoires vers un projet commun. Rien n'a été imposé à ces territoires.

Nous reparlerons, sans doute tout à l'heure dans nos débats, du schéma départemental de coopération intercommunale qui n'a rien à voir avec la démarche que nous évoquons ici, mais il y a donc la volonté de plusieurs communes du département d'unir leur destin et de regarder ensemble dans la même direction.

Le premier point est une démarche ambitieuse et le deuxième point une démarche volontaire. Je l'avais dit à certains d'entre vous. Je me rappelle de certains éditos du *Patriote*, que je lis toujours assidûment chaque semaine et que je remercie pour me mettre aussi souvent à l'honneur dans ses colonnes.

Le *Patriote* avait relevé que j'avais précisé être favorable à une métropole départementale. Pourquoi avais-je dit cela ? Je l'avais dit à l'occasion du rapport BALLADUR, expliquant ceci « si le conseil général sur le territoire de la métropole disparaît, si la région disparaît, si les communes doivent amener la plupart de leurs compétences vers la métropole, alors je ne vois pas l'intérêt d'avoir un département coupé en deux, organisé avec d'un côté la métropole et de l'autre côté avec un conseil général, les communes et la région ». Il y avait là un intérêt extrêmement fort à faire une métropole départementale.

La loi n'est pas allée jusque là, et de très loin. D'autres choix ont été faits. Aujourd'hui, nous avons à les mettre en place et à les organiser. En tous cas, je répète ma conviction politique, mais aussi ma conviction en matière d'aménagement du territoire : cette métropole est pour le département des Alpes-Maritimes une chance et une opportunité historique qu'il faut saisir. Je veux remercier et féliciter Christian ESTROSI pour avoir été, dans le respect de la volonté de chacun, le moteur de cette organisation territoriale nouvelle autour de Nice, la capitale de notre département, et autour de la structure intercommunale la plus importante, c'est-à-dire la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur.

Je le redis : rien n'a été imposé. Il y a eu des débats à l'est et à l'ouest du département. A part peut-être une commune qui est ce que l'on appelle enclavée et qui n'était pas organisée dans un établissement de coopération intercommunale, toutes les autres l'ont fait volontairement. C'est extrêmement important, et je remercie Christian ESTROSI d'avoir respecté la volonté de chacun et d'avoir réussi à donner cette impulsion.

La création de la communauté urbaine autour de Nice le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en 8 mois après l'élection de Christian ESTROSI à la tête de Nice, a été une chance pour notre département. Le seul statut de la communauté urbaine, c'est-à-dire le fait de passer d'une communauté d'agglomérations à une communauté urbaine, a apporté une dotation de plus de 40 millions d'euros à ce territoire en fonctionnement. Cette dotation était les années précédentes de 66 millions d'euros. Une modification législative l'a diminuée, mais en tous cas le statut de communauté urbaine donnait un avantage extraordinaire en termes de dotations.

Faisons un calcul rétroactif, sachant que certaines structures sont organisées en communautés urbaines depuis la fin des années 60. Sans remonter jusque-là, faisons le calcul depuis 1995. Entre 1995 et 2009, cela représente 14 ans qu'il faut multiplier par 60 millions d'euros, ce qui nous donne 840 millions d'euros. Nous approchons le milliard d'euros en dotations de fonctionnement.

Rappelons qu'un euro de fonctionnement peut mobiliser presque dix euros d'investissement à terme. Nous pouvons ainsi constater ce que notre territoire a raté par l'incapacité de ceux qui ont précédé Christian ESTROSI à la mairie de Nice à s'organiser sur ce territoire. Ce milliard d'euros n'a pas manqué qu'à Nice ou aux communes qui sont dans cette communauté urbaine. Cet enjeu financier est important, ce milliard d'euros a manqué à Nice mais aussi à tout le département. Lorsque nous mesurons les investissements qui auraient pu être faits, nous voyons bien la dynamique supplémentaire que cela aurait pu apporter. Ayez toujours ces chiffres à l'esprit pour le département.

Aujourd'hui, non seulement nous ne sommes plus en retard, mais nous serons, dans le département des Alpes-Maritimes, parmi les premiers à s'organiser. Je le dis à mes collègues et amis du groupe socialiste, écologiste, et divers, comme à ceux du groupe communiste, que j'associe dans la même amitié : aujourd'hui, le seul territoire qui est en mesure de s'organiser et qui est en discussion pour le faire, c'est la métropole autour de Toulouse. Pierre COHEN, le maire socialiste de Toulouse, a engagé la même démarche. Je ne suis pas sûr qu'elle aboutisse, car il y a plus d'obstacles que nous n'en avons ici. Peut-être existera-t-il deux

métropoles au 1<sup>er</sup> janvier. Il y aura en tous cas la métropole Nice Côte d'Azur. Ce sera un signe très fort des perspectives d'avenir que nous avons dans notre département.

Sur ces bases, je vous propose naturellement d'émettre un avis très favorable à la création de cette métropole. A partir de cet avis, je vous demande de m'autoriser à engager et à ouvrir les discussions et les négociations avec ce qui va constituer le cœur de cette métropole, et avec notamment la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Quelles incidences juridiques et budgétaires pour notre collectivité ? Je le redis, puisque je l'avais formulé dans l'explication du cadre global de la loi, trois domaines sont transférés : promotion économique internationale, transports scolaires, voirie départementale. Ces trois sujets vont faire l'objet d'une négociation dans la commission locale d'évaluation des transferts de Charges (CLECT).

Quel en est le principe ? Nos recettes budgétaires ne seront pas modifiées. Nous aurons la même assiette fiscale et les mêmes dotations de l'Etat. Nous allons transférer des compétences, les trois que je viens d'évoquer, et donc des dépenses. Nous aurons à compenser ces dépenses auprès de la métropole en fonctionnement et en investissement. Nous verserons demain à la métropole une dotation de compensation dont il appartiendra à la CLECT de fixer le montant. Deux scénarios :

Premier scénario : il y a un accord qui se dégage entre la métropole et le conseil général dans la CLECT, auquel cas tout ira très bien. Nous aurons à délibérer les uns et les autres, avec un montant qui reposera sur un accord.

Deuxième scénario : il n'y a pas d'accord. Dans ce cas la loi est claire, sur le transfert des dépenses de fonctionnement, la référence est la moyenne des dépenses des domaines concernés constatées lors des trois derniers comptes administratifs ; pour l'investissement, il s'agit de la moyenne des cinq derniers comptes administratifs. Le cadre est précisé.

Naturellement, la solution qui sera mise en place, je le dis dès aujourd'hui, puisque comment pourrait-il en être autrement, sera un accord, comme cela a toujours été le cas et comme nous avons l'habitude de travailler dans ce département, c'est-à-dire dans cet esprit tourné vers l'intérêt général.

Concernant les enjeux budgétaires, je vous communique quelques chiffres et commentaires sur les montants qui vont être transférés.

Les compétences obligatoires de la communauté urbaine portent sur le transport scolaire dont le transfert avait déjà été opéré pour l'essentiel sur le territoire de la communauté urbaine. Le transport scolaire concerné n'a trait qu'aux trois communautés de communes du Haut Pays, de la Tinée et de la Vesubie. Les sommes en jeu s'élèvent autour de 1 500 000 euros : 1 745 000 euros au compte administratif, et 1 584 000 euros estimés au budget 2011. Nous transférons et nous compensons à l'euro près. C'est neutre.

Sur la promotion du territoire, c'est un peu plus complexe. Notre seule dépense relative à la promotion du territoire à l'étranger correspond à notre participation à Team Côte

d'Azur qui s'élève en gros à 2,5 millions d'euros. Il faudra voir où nous mettrons le curseur. Nice Côte d'Azur, ce sera environ 550 000 habitants, très exactement la moitié de la population du département. Nous pouvons donc estimer que ce sera en gros une moitié. Il faudra ensuite réfléchir à l'avenir de Team avec son président M. MASCARELLI. Ce sera sans doute une nouvelle gouvernance et nous y réfléchirons aussi avec l'établissement public d'aménagement, avec Jean LEONETTI au niveau de la CASA, pour faire en sorte que tout cela s'intègre, que nous ayons une cohérence et que nous profitons de ce changement pour donner peut-être un nouveau mode de fonctionnement et de gouvernance à Team Côte d'Azur.

Le troisième sujet porte sur la voirie. Quelques chiffres aujourd'hui. Il y a un transfert de personnel et de biens. Tous les personnels qui travaillent sur les routes, au niveau du conseil général, seront transférés à la métropole. Notre estimation s'établit aujourd'hui entre 230 et 240 agents. Territorialement, c'est assez simple. Il y a aujourd'hui 180 agents qui travaillent sur le territoire de la métropole, dans nos services départementaux d'aménagement, donc dans nos services déconcentrés des routes, 180 agents seront transférés à la métropole.

C'est un peu plus complexe pour les agents du siège, notamment pour nos ingénieurs, nos cadres, nos juristes qui bâtissent les procédures. Nous allons discuter. Il y aura aussi les choix personnels des agents. Nous estimons autour d'une cinquantaine le nombre d'agents du siège transférables. Tout cela représente un peu plus de 9 millions d'euros.

Nous transférons les bâtiments dont la métropole deviendra propriétaire, mais aussi les charges correspondantes, c'est-à-dire les taxes, l'eau, l'électricité, etc. Cela représente 158 000 euros. C'est une estimation. Nous allons aussi transférer les véhicules, soit environ 90 véhicules avec leur coût de fonctionnement, ce qui représente autour de 175 000 euros.

Je précise que nous conserverons sans doute, en l'état de nos discussions avec la métropole, le parc de l'équipement. C'est une entité que nous venons de récupérer depuis quelques mois, qui est à Carros, et qui est une structure extrêmement utile. Précédemment, je vous rappelle que le parc appartenait à l'Etat, avec 35 ouvriers sous statut particulier. Nous avons récupéré ces agents. Ce parc sert pour tout le département. Il assure l'entretien de tous nos véhicules. Auparavant, nous louions le service de ce parc à l'Etat et nous versions 1,5 million d'euros par an. Nous avons plutôt la volonté de conserver ce parc et de conventionner son utilisation par la métropole demain.

Globalement, sur les dépenses de fonctionnement, nous y voyons à peu près clair. Le coût d'entretien du matériel est de 450 000 euros. Le carburant, le péage, etc., représentent 175 000 euros. Les bâtiments, je vous l'ai dit, représentent 150 000 euros. Tout cela amène à près de 900 000 euros. Plus le personnel, les primes : nous avons 10 millions d'euros sur le fonctionnement des routes. C'est le fonctionnement que nous mettons sur les routes elles-mêmes, puisqu'il y a des dépenses de petit entretien qui, dans la nomenclature comptable, relèvent du fonctionnement. C'est une dépense que nous estimons cette année à 2,5 millions d'euros. C'est assez simple.

Concernant l'investissement, la loi fait état des cinq dernières années durant lesquelles nous avons investi 45 millions d'euros sur la métropole. Mais ces années correspondent à un pic d'investissement, puisque nous avons souhaité, sous la présidence de Christian ESTROSI, à partir de 2004, lancer des grands plans pluriannuels qui se terminaient tous en 2010 : le plan Collège Avenir avec près de 500 millions d'euros d'investissements, le plan Sécurité avec 125 millions d'euros d'investissements, le plan de résorption des points noirs avec 1,3 milliard d'euros de chantiers, dont une grande partie est aujourd'hui réalisée. Ces plans ont contribué à révolutionner l'aménagement de notre département. Je crois que tout le monde en convient. Nous avons aussi contractualisé avec toutes les communautés d'agglomérations et la communauté de communes du Paillon. Cela a nourri un investissement important.

Aujourd'hui, nous sommes revenus à un niveau d'investissement qui s'est replacé dans la moyenne des départements de la strate. Si nous regardons sur la moyenne des cinq comptes administratifs précédents, il y a sans doute une surévaluation de l'investissement, d'autant plus que nous avons réalisé sur les routes, sur le territoire de la métropole, des investissements exceptionnels liés au contrat de plan, et notamment la 202 bis. La 202 bis a représenté presque 200 millions d'euros d'investissements pour la rive droite du Var. Nous terminons la dernière phase en septembre octobre pour assurer la continuité jusqu'au pont Charles Albert. Ce sont 50 millions d'euros sur l'ancienne 202. Il s'agit donc d'un effort avec un engagement de rattrapage exceptionnel.

Si nous enlevons ces dépenses exceptionnelles, l'investissement sur le territoire de la métropole pendant cette période s'élève autour de 28 millions d'euros. Le curseur maximal est 45. Nous avons prévu autour de 25 sur les années à venir. Ce sera l'objet de la discussion et de la négociation que la CLECT mettra en œuvre.

Voilà mes chers collègues, je vous ai tout dit, vous avez tous les éléments d'information qui avaient déjà été donnés en commission des finances.

Dernier point : nous transférerons aussi la dette relative aux investissements qui ont été effectués sur le territoire de la métropole. Nous évaluons ce montant de dette entre 170 et 190 millions d'euros. Là aussi, il y a des modes de calcul différents. Il s'agit de quelque chose d'un peu nouveau. Nous inaugurons les procédures, puisqu'il n'y a jamais eu en France de métropole. Nous serons sur le territoire des Alpes-Maritimes la première collectivité départementale à avoir à gérer cette situation. Il y a des éléments qu'il reste encore à affiner. C'est ce que nous allons faire. Je dirai que c'est de la quincaillerie budgétaire. Il faut le faire, avec des conséquences évidemment très lourdes. Nous le ferons bien entendu dans le sens de l'intérêt général et de l'intérêt du département.

Je veux redire que cette métropole est une chance pour notre département. Elle n'altèrera en rien le rôle, la place et les missions essentielles du conseil général, et notamment la mission de solidarité territoriale envers les communes. La seule grande modification concernera le domaine des routes, mais il y a une vraie cohérence à ce que la métropole récupère les routes. Aujourd'hui, dans le statut des communautés urbaines, la communauté

urbaine a la compétence voirie. Les communes ont donc déjà transféré leur compétence voirie à la communauté urbaine.

Il y a quelques années, nous avions les voiries nationales, les voiries départementales et les voiries communales, avec certaines incohérences que les maires ruraux connaissent bien, notamment dans le secteur de Puget-Théniers où il y avait des voiries nationales, départementales et communales, et où le même chasse-neige qui, quelque part est toujours payé par le contribuable, ne pouvait pas intervenir sur un mètre du réseau qui n'était pas le sien. Nous avons ces mêmes difficultés aujourd'hui entre la voirie départementale et la voirie communale. Désormais, il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur, ce qui est un atout essentiel sur le territoire de la métropole pour les routes. Il y a donc une forme de logique qui relève du bon sens.

Au-delà, c'est une opportunité qu'il nous faut saisir dans cette politique que nous ne pourrions sans doute pas faire ailleurs, s'il n'y avait pas cette identité de vue entre Nice Côte d'Azur et le conseil général. D'autres départements ne pourront pas le faire. Nous avons le privilège d'avoir un même regard sur l'intérêt général, sur nos projets de développement. Ce n'est sans doute pas le cas à Marseille où l'harmonie qui règne entre le maire de Marseille et le Président du conseil général des Bouches-du-Rhône et même, voire surtout, entre le Président du conseil général des Bouches-du-Rhône et le Président du conseil régional, fera que la métropole marseillaise sera sans doute très difficile à réaliser. Même chose à Lyon et sans doute dans d'autres territoires de notre pays. En tous cas, nous avons ici décidé d'unir nos forces. Nous le faisons. Cette métropole en est la plus belle illustration.

Nous aborderons ultérieurement la question du schéma départemental de coopération intercommunale. Je le redis aussi, personnellement je trouve que le travail réalisé par Francis LAMY est un travail de grande qualité. Je l'approuve dans les grandes lignes. Il y aura sans doute des modifications à la marge qui seront effectuées et que la concertation avec les communes permettra de dégager, mais ce schéma est un schéma pertinent. Même si l'unanimité est impossible en la matière, il est allé le plus loin possible dans une organisation pertinente du territoire.

Voilà mes chers collègues ce que j'avais à vous dire en vous présentant ce rapport que je vous propose d'approuver.

Qui souhaite prendre la parole ? Mme GOURDON.

**Mme GOURDON**.- Merci M. le Président.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner notre avis de conseillers généraux sur la création de la métropole niçoise. Notre avis sera défavorable. Voici pourquoi.

Ce dossier de l'intercommunalité qui engage l'avenir de notre département, de nos communes, exigeait du temps et de la concertation. Tout cela a manqué, et particulièrement la concertation et la consultation des populations.

La création d'une métropole vise à mettre les territoires en concurrence. Nous aurions



préférait un autre projet de territoire, fondé sur une autre échelle d'intercommunalité, basé sur la solidarité et la complémentarité, sur la collaboration entre les territoires, sur le respect des identités, des projets que les intercommunalités librement choisies ont élaborés ensemble, sur le principe de la proximité des citoyens avec leurs élus et les instances de gestion. Bref, des ensembles de taille moyenne, sur un périmètre cohérent.

C'est tout le contraire de ce qui est proposé aujourd'hui, à la fois par le schéma départemental de coopération intercommunale du Préfet et par la création de la métropole.

Le ministre chargé des collectivités territoriales, lui-même, écrivait au président des maires de France : « *Je partage votre sentiment sur les risques qu'il y aurait à préconiser la création d'EPCI recouvrant un territoire très vaste ou un nombre excessif de communes. J'ai personnellement demandé aux préfets d'agir avec discernement pour respecter la réalité des territoires.* » Notre ancien Préfet n'a pas vraiment suivi ces instructions. Il n'a pas vraiment respecté les territoires et leur identité.

Regardez notre nouvelle carte des Alpes-Maritimes, elle est fragmentée et tronçonnée. Nous y voyons la partition du département en trois parties longitudinales : l'est, l'ouest et la métropole qui les sépare complètement et les isole. Notre département est balkanisé, et nous trouvons incongru le périmètre de la métropole.

Il a agrégé les communautés de communes des stations du Mercantour, de la vallée de la Tinée, de Vésubie-Mercantour sous prétexte que « *le territoire retenu constitue un seul et même bassin de vie* ». Or, ce périmètre rassemble des territoires extrêmement disparates avec d'une part, un cœur de métropole Nice Côte d'Azur densément urbanisé, et d'autre part un haut pays niçois à faible densité de population et porteur de problématiques de milieu rural et de montagne, représentant les deux tiers de la superficie, presque une métropole rurale donc, c'est original !

La métropolisation risque d'accentuer gravement le déséquilibre territorial au lieu de le réduire. Elle va contribuer à éloigner les citoyens de leurs élus locaux pour décider de questions qui concernent des services publics de proximité. Les compétences exercées par la Métropole sont en effet très vastes et englobent notamment l'élaboration des PLU, l'eau, l'assainissement, la sécurité publique (avec le transfert des gardes-champêtres) ou encore la gestion des cimetières.

Cette centralisation de gestion entraîne, par exemple, la disparition d'une structure de projet, le Pays de la Vésubie, qui avait notamment vocation à développer une offre de services en milieu rural et de montagne. Il aurait fallu mettre en évidence que les territoires organisés en communautés de communes commençaient à avoir une autonomie intéressante, des projets partagés liés à leur spécificité.

Les communes des vallées, aujourd'hui englobées dans la métropole, auraient continué à bénéficier du soutien du conseil général, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, et des bénéfices des intercommunalités actuelles. Alors, que leur amènera la métropole que ne leur apportait déjà le conseil général ou la communauté de communes ? Je dirai donc plutôt :

que perdront-ils ? Quels pouvoirs restent aux maires des communes englobées dans la métropole ?

Vous nous avez donné des tableaux de compétences extrêmement intéressants qui montrent ce qu'il reste aux maires. Les tableaux de compétences sont plutôt significatifs. Je m'adresse ici à mes collègues conseillers généraux et maires des communes de la métropole qui ne faisaient pas partie de la communauté urbaine. Quel pouvoir de projet, quelle part de décision vous restera-t-il alors que quasiment toutes les compétences sont transférées à la métropole ?

J'espère que vous affectionnez les cérémonies au monument aux morts, les remises de médailles du travail et l'entretien des fontaines, parce qu'en dehors de ces dossiers, le reste ne dépendra plus de vous ! D'ailleurs, vous ne voterez plus les impôts. Il me semble aussi qu'ils seront levés par la métropole. C'est la fin peut-être de la libre administration des communes qui sera votée aujourd'hui et qui se poursuivra !

L'objectif du Gouvernement dans cette affaire est de défaire l'organisation territoriale actuelle pour aboutir, dit-on, à une simplification : ce ne sera pas du tout le cas.

Les grands dossiers qui concernent chaque habitant de ce département, les déchets, les déplacements, auraient pu être traités depuis longtemps par des syndicats départementaux. Cela aurait permis de régler les problèmes fondamentaux de nos concitoyens. Nous n'avons pas cessé de réclamer la fusion des autorités organisatrices de transports. Cela n'a pas été fait. Pour les déchets, l'interopérabilité des équipements risque de ne pas être la règle, tout comme une multiplication inutile d'équipements lourds, dont certains projets sont en cours à l'ouest. Enfin, qui corrigera la disparité de l'équipement de déchèterie qui est flagrante aujourd'hui et que la partition risque de fossiliser ?

Il est aussi extrêmement regrettable que l'Etat ne propose pas une véritable évaluation de l'impact budgétaire et fiscal de ce redécoupage. Les collectivités territoriales ne disposent pas à ce jour d'un simulateur qui permettrait d'avoir une évaluation sincère des impacts du redécoupage. Sur le plan fiscal notamment, prenant en compte d'une part, le changement des bases, suite à la réforme de la taxe professionnelle et de ses nombreux ajustements successifs, et d'autre part, la remise à plat des ressources fiscales intercommunales.

Au lieu de plus d'unité, nous aboutissons à un nouveau fractionnement administratif et territorial, dû à la création de la métropole, entité autonome à l'intérieur du département, récupérant quasiment toutes les compétences, déléguées par le département, la région, et l'Etat.

Mais il y a un hic : le périmètre de la métropole ne concorde pas avec celui du schéma proposé par le Préfet. La sagesse populaire nous invite à ne pas confondre vitesse et précipitation. Il aurait fallu l'écouter. Ces transformations territoriales et administratives ont peut-être eu lieu dans la précipitation, le périmètre de la métropole ne concorde pas avec le périmètre du schéma proposé par le Préfet, pourtant en parfaite concertation avec le maire de Nice. De ce fait, le conseil municipal de Nice a voté contre le schéma et sera sans doute suivi

par toutes les communes de la métropole, mais pas seulement. En effet, à l'ouest, de nombreuses communes, et sans doute des EPCI, feront de même ou l'ont déjà fait, pour d'autres raisons.

Les habitants des communes hors communauté urbaine de Nice, qui rentrent dans la métropole sans savoir ce que cela signifie vraiment, n'ont pas été informés sur cette profonde transformation du statut de leur commune. Les équipes municipales élues en 2008 l'ont été sur la base de leurs projets ; elles n'ont pas été élues sur les projets qui viendront des gestionnaires de la métropole niçoise.

N'y a-t-il pas tromperie des habitants, on change radicalement la règle du jeu au milieu du mandat municipal. Les habitants ont voté pour une équipe municipale, pour leur maire, pas pour le président de la métropole. Leur commune n'aura qu'une voix sur la totalité des 128 sièges. Qui prendra les décisions les concernant, sinon les gestionnaires de la métropole installés à Nice ?

Et nous, les conseillers généraux, nous n'avons pas été consultés non plus sur ce qui va se passer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. M. le Président, vous venez d'en donner quelques grandes lignes, c'était intéressant, mais nous ne les avons qu'aujourd'hui. Aucune réunion officielle du Conseil général, ni aucune commission, sauf celle des finances il y a trois jours, n'a préparé cette transformation. Il s'agit pourtant de l'avenir du département des Alpes-Maritimes qui est engagé dans la création de cette métropole, ou plutôt me semble-t-il de son non-avenir.

Passons à l'endettement. Vous en avez un peu parlé. Votre rapport nous dit que le niveau d'endettement par habitant de la métropole sera sensiblement inférieur à la moyenne des communautés urbaines, peut-être parce que conseil général a beaucoup investi par anticipation sur le territoire de la métropole, comme vous l'avez souligné tout à l'heure. Mais les calculs de la dette intègrent-ils les investissements lourds, notamment routiers, qui sont lancés par le Département, par exemple sur l'OIN, et qui seront transférés de droit à la métropole ? Qu'en sera-t-il des emprunts qui les accompagnent ?

M. le Président, vous aviez réussi à donner de la substance à l'instance départementale. C'était intéressant. Aujourd'hui vous la videz en partie. Il ne restera que la moitié du département sous votre gouverne. Les premières compétences transférées sont les transports scolaires, les routes et l'économie. Voilà pourtant des domaines où l'échelle départementale ou régionale était nécessaire pour un bon fonctionnement. Cela entraînera peut-être une inégalité dans les territoires qui seront régis soit par la métropole, soit par le conseil général.

Les routes seront transférées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ces routes départementales sur lesquelles nous avons beaucoup investi ces dernières années, après l'intégration des routes nationales dans notre patrimoine, n'auront plus le même responsable. Suivront-elles les frontières de la métropole, ou peut-être verrons-nous fleurir des « péages urbains », comme cela avait été évoqué par certains conseillers à une époque ?

Les personnels du Parc que nous venons à peine d'intégrer sont déjà transférés à la métropole. Quelle coordination dans tout ceci ? Voyons-nous clair ? Ce n'est peut-être pas encore tout à fait le cas.

Autre question importante : quelles autres compétences avez-vous prévu de transférer du conseil général à la métropole ? Ou plutôt quelles compétences la métropole pourra-t-elle demander au conseil général ? Les collèges ? Le social ? Ce sont là aussi des domaines essentiels.

Quel sera au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le rôle de ce conseil général réduit à peau de chagrin, et celui des conseillers généraux des cantons inclus dans la métropole ? Que géreront-ils si les grandes compétences du conseil général sont transférées à la métropole ? Et vous, M. le Président ? Qu'allez-vous devenir en perdant ainsi la moitié de votre département ?

**M. Le Président**.- Merci pour votre sollicitude sincère. Je vous répondrai.  
M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Merci M. le Président. Je vais m'efforcer d'incarner une diversité toutefois cohérente.

Je ne reviendrai pas sur l'aspect « vente à la découpe » du département qui a déjà été abordé par ma collègue, ni sur ce que vous avez appelé la quincaillerie budgétaire. Ce qui m'intéresse est ailleurs, sur ce que je considère être le fond du sujet.

La loi du 16 décembre 2010, dite de réforme des collectivités locales, permet de créer les métropoles, comme vous l'avez rappelé. Cette disposition est un addendum à la loi CHEVENEMENT. Ces nouvelles dispositions ont été voulues par la majorité nationale à laquelle vous appartenez.

L'ambition annoncée de cette loi était d'engager la simplification et la clarification du paysage institutionnel, partant du fait que près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008. Le législateur en déduisait que le développement des grands ensembles urbains, qui concentrent les populations et les habitats, réclamait des politiques globales de plus en plus intégrées. Il fallait donc en zone urbaine, je dis bien en zone urbaine, réduire le décalage entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire.

Par ailleurs, il est apparu au législateur qu'il fallait adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. La création des métropoles visait à organiser la promotion de nos grandes agglomérations par leur mise en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

A considérer que le bonheur des populations réside dans la mise en concurrence des territoires qui sous-tend la démarche de métropolisation, ce qui reste à prouver. Le périmètre de la métropole niçoise et son contenu constituent-ils une métropole susceptible de concurrencer les grandes métropoles européennes ? Une métropole doit concentrer un certain nombre d'atouts et tout d'abord, sa localisation sur des flux de transit européen : l'aéroport international de Nice Côte d'Azur est certes le troisième de France mais le 37<sup>ème</sup> d'Europe.

Côté routes et chemins de fer, c'est aussi insuffisant : l'A8 draine surtout une fréquentation d'échanges internes au département ; la voie ferrée n'offre quasiment plus aucun sillon pour les marchandises. Nous n'évoquerons pas le port de Nice ni même le projet de futur port qui semble être très opportunément un serpent de mer... Enfin, le TGV Côte d'Azur a rejoint le monde des contes et légendes où il côtoie le monstre du Loch Ness, le père Noël, les dragons et la licorne, comme vient de le souligner votre collègue Hervé MARITON dans son dernier rapport.

Il faudrait aussi des pôles de compétitivité. Ils sont tous hors de l'actuel découpage de la métropole niçoise et à l'ouest du département : Sophia pour les TIC, Cannes pour la technologie spatiale, Grasse pour les arômes et les parfums.

Une offre de bureaux bon marché serait utile, nous pouvons rêver. Un autre atout serait de disposer de nombreux sièges sociaux sur le territoire de la métropole. La Chambre de commerce et d'industrie et les ressorts des tribunaux de commerce recensent une activité bien plus forte en rive droite du Var qu'en rive gauche.

Nos structures d'enseignement supérieur, nécessaires à une métropole, sont réparties entre Nice pour les cursus « classiques » (lettres, sciences, droit), et Sophia pour les techniques de l'information et de la communication.

Enfin, pour la renommée internationale, il me semble, sans être chauvin, que c'est Cannes qui est la ville des grandes manifestations.

De deux choses l'une : ou bien on s'est trompé de rive du Var, ou bien le périmètre de la métropole est marqué par une vision territoriale très insuffisante.

Je rappelle enfin qu'une métropole est sensée simplifier l'administration des zones urbaines. Notre département est caractérisé par une zone urbaine continue qui englobe la totalité du littoral et du moyen pays. Malgré cette réalité, le projet de métropole niçois va chercher son territoire dans un haut pays bien peu dense, de sorte que la métropole atteigne une surface de 1 442 km<sup>2</sup>, soit 1 000 km<sup>2</sup> de plus que la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, le gain de population étant de 2 %. Nice devient une métropole à dominante rurale, c'est très original...

Pour autant, la création d'une métropole dont le territoire engloberait la totalité du littoral et du moyen pays du département est-elle envisageable ? La réponse est évidemment non, pour des raisons de répartition des compétences d'une part, les intercommunalités existantes bénéficiant de délégations de compétences très disparates. Cela serait surmontable, mais très difficilement envisageable d'un simple point de vue politique. De nombreux maires sont très attachés à la pérennité de relations intercommunales fondées sur la proximité et sur une identité commune. Ils estiment qu'une intercommunalité départementale mettrait en péril ces rapports, et nous partageons ce point de vue. D'autre part, les dirigeants des intercommunalités et des grandes communes auraient bien du mal à accepter une perte de leadership. Là, ce sont bien les mécontentes entre les élus de votre majorité qui bloqueraient un tel processus.

Alors que faire ? La même loi du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités locales, qui permet de créer les métropoles, dispose que l'on puisse constituer des pôles métropolitains qui ne soient pas des fusions d'EPCI en un seul bloc multi-compétent et à fiscalité propre, mais la réunion de plusieurs EPCI au sein d'un syndicat mixte fermé afin de gérer des projets communs, notamment la promotion économique et l'aménagement de l'espace, tout en restant des EPCI indépendants exerçant leurs délégations de compétences classiques de manière autonome et en conservant leur gouvernance propre.

La constitution d'une telle structure à l'ouest du département, à côté de la métropole permettrait de régler un certain nombre de problèmes qui tiennent au mode de gouvernance de l'aire Cannes - Grasse - Antibes, laisserait au conseil régional tout son rôle de développement économique et au conseil général toutes ses compétences et réunirait le dynamisme spécifique de l'aire Cannes - Grasse - Antibes à l'image mondiale de Nice, sans l'y asservir.

Les « penseurs » de la majorité départementale connaissent sans doute autant que moi les détails de la loi du 16 décembre 2010. Alors je me demande pourquoi vous avez choisi cette procédure et sa mise en place bien hâtive, sans tenter un dialogue qui aurait pu déboucher sur une structuration très souple de l'ensemble de la zone urbaine du département, tout en respectant les identités de chaque secteur. Je ne dis pas que c'est ma position mais que c'est une démarche que vous auriez pu faire. Vous ne l'avez pas faite.

Comme je ne peux pas me résoudre à penser que les mêmes « penseurs » de la majorité départementale ne se sont pas aperçus, comme moi, que Nice, sans les dynamismes environnants, ne pourrait pas jouer dans la cour des grands européens, j'en arrive à vous poser une question : est-ce que ce premier périmètre ne serait pas une sorte de hors d'œuvre préalable au banquet qui suivra et qui pourrait consister en l'annexion successive des autres intercommunalités du département dans un seul EPCI à fiscalité propre ? Un point de départ en quelque sorte avec en but ultime la réunion de la totalité de ce département dans cet EPCI. Autant vous dire que nous sommes résolument opposés à un tel scénario.

**M. Le Président.**- Merci. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Merci M. le Président. Vous nous demandez de nous prononcer sur le projet de création de la métropole Nice Côte d'Azur. Nous donnerons notre avis à partir de ces éléments, mais aussi et surtout, en fonction des textes de loi qui ont permis la création d'une telle intercommunalité et l'organisation de son fonctionnement.

En ce qui concerne le périmètre de la métropole NCA, le fait d'associer dans une même entité, porteuse d'un même projet de développement, des communes urbaines ou à dominante urbaine et des communes de montagne revient à nier la réalité de la montagne et de la ruralité, deux réalités pourtant bien vivantes dans le département. Ce choix revient aussi à imposer à des territoires ruraux un modèle de développement urbain complètement différent de celui qu'attendent les populations de ces territoires.

Ces populations, selon nous, auraient dû être directement consultées, car il est des sujets et des circonstances où les décisions des élus, sans remettre en cause leur légitimité, méritent d'être confrontées à l'avis de ceux qu'ils représentent. C'est le cas avec les bouleversements de l'importance de ceux introduits par la création d'une métropole.

Il ne peut non plus nous échapper que le périmètre retenu englobe, contrairement à tous les engagements pris, la commune de La Tour sur Tinée qui ne souhaite pas faire partie de la métropole et à l'inverse laisse de côté quatre communes qui ont manifesté l'intention d'en faire partie. Une intention qui, dans le contexte actuel du département, se comprend, dans la mesure où elles appartiennent au même schéma de cohérence territoriale (SCOT) que la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, et que deux d'entre elles portent une grande partie de la zone d'activité Carros – Le Broc qui est un élément essentiel à la cohérence économique du territoire de la métropole dans sa partie urbaine et périurbaine.

Mais quelle qu'en soit l'importance, ce ne sont pas là nos observations majeures sur le sujet que vous soumettez à notre appréciation. Nos critiques essentielles tiennent à la nature et à la logique des textes qui servent de cadre à la constitution de métropoles, que ce soit autour de Nice, Lille, Toulouse ou Bordeaux. En l'occurrence, la réforme des collectivités couplée à la suppression de la taxe professionnelle prolongent la réforme générale des politiques publiques mise en œuvre par le Gouvernement pour réduire les dépenses publiques, dont on mesure déjà les dégâts considérables pour les services publics de notre pays.

Ces mesures constituent ensemble la plus grande entreprise de démantèlement de l'organisation démocratique de notre pays jamais mise en œuvre, avec pour outil privilégié de ce démantèlement, la métropole.

Jusqu'à aujourd'hui les communes, seules ou organisées dans des intercommunalités généralement choisies, décidaient des investissements et des actions à réaliser dans le cadre de projets de développement destinés à répondre aux besoins actuels et futurs des populations concernées. Depuis la décentralisation, outre les concours certes mesurés de l'Etat, elles bénéficiaient pour mener ces politiques du soutien et de la solidarité financière du conseil général et du conseil régional en fonction de leurs compétences et de leurs possibilités respectives, la cohérence générale étant assurée par une concertation et un dialogue réels entre ces différentes collectivités.

Au-delà des critiques que nous sommes conduits à émettre à l'égard de certains de vos choix, nous considérons que, dans notre département, ce dispositif auquel le conseil général a pris une part essentielle, a fait la preuve de son efficacité.

Les équipements et services mis en œuvre dans les territoires ruraux et de montagne attestent de cette réalité, tout comme d'ailleurs les initiatives prises, y compris par votre majorité, pour compenser, atténuer ou même prendre le contre-pied des désengagements de l'Etat dans des domaines essentiels de la vie des habitants des Alpes-Maritimes. Si les réformes que j'ai évoquées et qui servent de base notamment à la constitution des métropoles, ne sont pas abrogées, il en sera fini de ces possibilités. Et ceci, nous le disons avec beaucoup de gravité en raison des conséquences extrêmement négatives qu'auront ces réformes et leur

déclinaison départementale sur le devenir de nos territoires et de tous ceux qui y vivent et y travaillent.

Toutes les collectivités, et la métropole n'y échappera pas, comme l'étude financière contenue dans le rapport en montre les prémices, subiront une diminution inéluctable de leurs moyens en termes d'investissements et de services publics locaux, alors que les uns et les autres sont indispensables à l'économie et au développement de nos territoires ainsi qu'à la vie quotidienne des habitants, particulièrement des plus modestes. Il n'y aura pas non plus, comme vous l'avez rappelé, de dotation complémentaire avec la création de la métropole, comme cela avait été le cas avec la création de la communauté urbaine.

Ce n'est pas l'espérance de mobiliser des crédits européens, permise par l'existence d'une frontière commune entre la métropole et l'Italie, qui changera quelque chose à cette réalité encore aggravée par le report des impôts des entreprises vers les familles.

Un rapport de l'Inspection générale des finances indique que la pression fiscale sur les ménages devrait passer de 57 % en 2010 à 72 % en 2012. Impôts sur les familles qui, avec la suppression de la taxe professionnelle et le blocage des dotations de l'Etat aux collectivités, seront pratiquement la seule variable d'ajustement des ressources de toutes les communes et de toutes les intercommunalités. A moins de rêver, nous ne voyons pas comment dans cette situation, les élus des communes rurales appâtés par la manne financière de la métropole pourraient espérer demain des moyens supplémentaires pour leurs projets.

Plus grave encore et à l'inverse des déclarations de votre majorité que vous avez confirmées ce matin avec un enthousiasme que je ne comprends pas, les communes resteront l'échelon de base de la démocratie locale et les métropoles contribueront à transformer les communes en coquilles vides.

D'abord, parce qu'en assurant pratiquement toutes leurs compétences, elles les vident de leur substance et menacent de reléguer le maire et les élus locaux au rang de simple relais des doléances des administrés sans aucun pouvoir d'y répondre concrètement ou, pire encore, au rang de porte-parole de décisions dont ils n'auront même pas été partie prenante. C'était déjà en grande partie le cas pour les communes adhérentes de la communauté urbaine. Ce n'était en revanche pas le cas pour celles qui n'étaient adhérentes que de communautés de communes ou qui étaient indépendantes.

Ensuite, parce que la représentation des communes en fonction de leurs populations donne tout le pouvoir aux très grandes communes : 64 représentants sur 128 pour la seule ville de Nice ; 5 communes de la future métropole sur les 46 qui détiennent à elles seules les deux tiers des voix du conseil de métropole. Ces chiffres se passent de commentaires et disent mieux que tout ce qu'il en sera de la libre administration des communes. Avec les métropoles, ce n'est pas de coopération intercommunale qu'il faut parler, mais de véritable vassalisation.

A cet effacement des communes correspond celui des services publics locaux qui se trouvent inclus, de fait, dans de nouveaux marchés de services à la dimension des territoires et des populations de ces très grandes intercommunalités. Des marchés particulièrement



intéressants, car sources inépuisables de profits pour les grands groupes privés du BTP ou pour ceux qui interviennent dans les transports, les déchets, l'eau potable ou les eaux usées, compétences qui sont toutes du ressort des métropoles, mais auxquelles nos PME, qui forment le tissu économique local, contrairement ce qui se passe aujourd'hui, ne pourront plus accéder, sauf en tant que sous traitants.

Qu'en sera-t-il, dans ce contexte, de l'abondante richesse en eau des communes du haut pays dont la gestion est obligatoirement transférée à la métropole qui pourra elle-même la déléguer au privé au détriment des abonnés ? Observation qui s'applique de la même façon à tous les services publics locaux.

Enfin, dernière question majeure départementale : quelles seront pour le conseil général les conséquences de la création de la métropole ? D'ores et déjà, cela a été rappelé, trois compétences assurées par notre assemblée lui sont obligatoirement transférées.

A la lecture des statuts de la métropole, on peut considérer qu'il s'agit d'un premier pas vers d'autres transferts que ces statuts rendent possibles, sinon encouragent pratiquement sans aucune limite. Même si des amendements du Sénat laissent pour l'instant sans modification les recettes départementales, cette situation pose, dans l'immédiat, la question du montant des transferts financiers qui accompagneront les transferts de compétences et par voie de conséquence des moyens financiers et humains dont continuera à disposer le département pour exercer ses responsabilités et son action de solidarité à l'égard des territoires hors métropole.

Vous nous avez donné quelques éléments à ce sujet qui semblent indiquer que vous avez l'intention de faire respecter les intérêts du département, mais pour combien de temps si d'autres transferts venaient à intervenir ?

Compte tenu de la logique de la loi et de l'engouement que vous manifestez pour la métropole, se pose surtout la question de l'existence même du conseil général qui, au gré des transferts, peut devenir, lui aussi, très rapidement une coquille vide.

Si rien ne change, nous serons ainsi passés en peu de temps d'une gestion du territoire départemental par des communes et des intercommunalités décidant elles-mêmes de leurs projets en concertation et en cohérence avec un conseil général qui assume pleinement ses missions et fait jouer la solidarité territoriale, à une gestion et des choix de développement placés sous la totale domination d'un groupe restreint de collectivités et d'élus, sinon de technocrates très éloignés des attentes d'habitants dont le point de vue ne pourra même pas être porté par des élus locaux dépourvus de réel pouvoir.

Tout le contraire de ce qui fait encore notre République. Pour la part que prennent les métropoles à cette évolution désastreuse, à cette véritable déconstruction de l'organisation démocratique de notre pays, le groupe communiste ensemble votera contre le projet que vous nous soumettez.

**M. Le Président**.- Je vous remercie pour votre intervention. M. MOTTARD.

**M. MOTTARD.**- Merci M. le Président. Je partage évidemment une grande partie des arguments qui ont été développés par les orateurs précédents. Je voudrais simplement, en quelques minutes, replacer la question dans le contexte de la lisibilité démocratique de cette décision et plus globalement de cette réforme.

En France, la décentralisation moderne de 1982 a été une grande réforme de la gauche mais qui malheureusement n'est pas allée au bout de sa logique. Ce qui devait être une possibilité de simplifier le paysage politique et de le rendre plus lisible pour les citoyens l'a finalement rendu plus compliqué. La loi CHEVENEMENT, qui est arrivée en cours de route et qui a permis un certain nombre de regroupements, a finalement aggravé la situation. Entre les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les communes simples, etc., les citoyens ne s'y sont plus du tout retrouvés.

La décentralisation devait être un moyen de ramener la politique au niveau local, de faire en sorte que les contribuables voient très exactement le résultat des politiques menées en leur nom. Finalement, cela a donné le fameux millefeuille, et nous en sommes arrivés à une situation où il est très difficile, au moment des élections, d'expliquer ce que nous faisons, comment et pourquoi nous le faisons, etc.

Est ensuite arrivée la réforme des collectivités territoriales qui a été prise par votre Gouvernement. Au risque d'être un peu isolé dans ma famille politique, j'ai trouvé que la logique qui présidait à cette réforme pouvait être intéressante. Nous pouvons discuter sur les moyens, la méthode, le timing, le fait de partir sur une redéfinition du rôle des élus, etc.

Néanmoins, le fait d'avoir d'un côté un regroupement département-région via le conseiller territorial, et de l'autre côté une démocratisation des structures de coordination avec les communes, c'est-à-dire le fait d'avoir deux pôles – un pôle de proximité et un pôle d'aménagement du territoire – me semble constituer un élément de clarification pour nos citoyens. Cela me paraît intéressant. Ce sera à voir en fonction des conditions d'application et à suivre, puisque cette réforme en appellera obligatoirement quelques autres.

Dans ce contexte, la métropole dispose d'un statut tout à fait incongru. A l'évidence, c'est le couronnement du premier pôle, c'est-à-dire le pôle communal, avec le regroupement de communes, etc. En même temps, il est donné à la métropole la possibilité, et c'est même sa raison d'être, de récupérer des pouvoirs du département et de la région. Dès lors, ce que cette réforme pouvait avoir d'intéressant est complètement annihilé par cette institution de la métropole.

Nous allons maintenant nous trouver dans une situation où nous aurons : la commune, les regroupements de communes, les métropoles, les départements sans métropole, les départements avec métropole, les régions avec métropole, les régions sans métropole, etc. Cela sera donc d'une opacité complète. J'ai déjà souligné la complexité rencontrée lors des dernières élections, mais je nous souhaite bien du plaisir lorsque nous retournerons dans deux ou trois ans devant les électeurs pour expliquer qui fait quoi et comment, les pouvoirs que représente un conseiller général ou communautaire, etc.

C'est donc plutôt sur cet aspect lié à la visibilité démocratique que je voulais insister ce matin. A l'évidence, ce sera en effet le seul moment où nous pourrons nous exprimer sur le sujet.

**M. Le Président.**- Merci. M. DAMIANI.

**M. DAMIANI.**- Merci M. le Président. Je voulais faire montre de discrétion, ne serait-ce que pour ne pas vous donner du grain à moudre, tout à l'heure, au point presse que vous avez certainement organisé. Je me dois malgré tout d'indiquer ma position qui sera évidemment conforme à celle que j'ai exprimée très longuement le soir où nous nous sommes réunis pour acter la création de la métropole. Je n'y reviendrai pas, sauf si vous tenez à ce que je fasse un discours long et certainement ennuyeux aux yeux de certains.

J'ai bien entendu les propos tenus par les uns et par les autres. Je ne partage pas forcément ce qui a été dit. La sémantique qui consiste à être pour à Toulouse et contre à Nice dépasse mon niveau d'intelligence, mais je n'irai pas plus loin dans cette discussion.

La ville de Carros a franchi le pas décisif lorsqu'il s'est agi de quitter la communauté de communes des Coteaux d'Azur pour rejoindre Nice Côte d'Azur. Je dis aussi que je ne suis pas effrayé par l'hégémonie affichée par Nice, ce que la loi exige d'ailleurs. En effet, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Nous pouvons très bien avoir des statuts formidables, avoir acté une gestion partagée du territoire, et ensuite pervertir ces statuts et leur esprit initial. Je ne suis pas inquiet, dans la mesure où il y a une volonté qui s'exprime, une volonté de consensus et d'expression collective, présidant telle ou telle décision.

Sur ce point particulier, pour les raisons que je viens d'exprimer, je ne suivrai pas la position de mes collègues, et je voterai favorablement la création de la métropole.

**M. Le Président.**- Merci beaucoup M. DAMIANI. Qui souhaite intervenir ?  
Me BALARELLO.

**Me BALARELLO.**- M. le Président, mes chers collègues. Je comprends les inquiétudes formulées par notre collègue M. TUJAGUE, mais il faut tout de même que nous élevions un peu le débat en rappelant les raisons pour lesquelles le Parlement a créé les métropoles. Si nous élevons le débat au niveau de l'Europe, nous constatons que l'Italie comprend de grandes métropoles avec Milan, Turin, et Rome et qu'il en est de même en Allemagne, avec Hambourg, Munich et Berlin, en Espagne avec Madrid, Séville et Barcelone. Je me souviens d'un auteur célèbre qui avait écrit un ouvrage intitulé « *Paris et le désert français* ».

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a voulu créer les grandes métropoles, par comparaison à ce qui se fait dans les autres pays européens et dans le monde entier. Si nous élevons le débat, tout le monde doit être favorable à la métropole. Ceci étant, je partage bien évidemment les inquiétudes de certains de nos collègues, comme celles de M. TUJAGUE sur les pouvoirs des maires, etc.

**M. Le Président.**- Merci beaucoup. D'autres interventions ? Bien.

Quelques mots de réponse aux propos qui ont été formulés par nos collègues des groupes de l'opposition.

Mme GOURDON, dans un propos que naturellement je respecte, vous avez usé de contre-vérités manifestes. Tout d'abord, vous avez remis en cause le découpage du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce n'est pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui, mais j'en dirai un mot puisque vous l'avez évoqué. Ce schéma a été présenté par le Préfet LAMY, et vous avez indiqué que ce redécoupage n'avait pas respecté l'identité de nos territoires. Au contraire, je crois que ce redécoupage respecte scrupuleusement le redécoupage de nos territoires.

Vous parliez de « balkanisation ». J'avoue avoir du mal à comprendre. La balkanisation est-elle plus forte lorsqu'il y a quatorze EPCI, comme c'est le cas aujourd'hui, lorsqu'il y a plusieurs dizaines de syndicats intercommunaux, plusieurs dizaines de syndicalistes ou lorsque nous aurons, comme le propose le Préfet, six EPCI ? Quatorze d'un côté, six de l'autre. Vous avez utilisé le terme de balkanisation, mais si vous ouvrez le dictionnaire, et si vous faites référence à ce qui s'est passé dans les Balkans, je crois que c'est plus le cas avec quatorze qu'avec six.

Vous avez ensuite parlé de territoires incongrus en évoquant le rattachement du haut pays. D'autres orateurs sont aussi venus sur ce terrain, comme M. VINCIGUERRA. Sur le débat démocratique que vous appeliez de vos vœux, M. TUJAGUE, cela a été l'unique argument de mes adversaires, comme celui des adversaires de MM. THAON ou MANFREDI, dont les plus dynamiques étaient les représentants de votre formation politique.

Vous aviez en effet terrassé préalablement les « opposants » socialistes sur le territoire. Ils n'ont fait campagne que sur cette thématique, avec le succès que nous connaissons et que je n'aurai pas l'indécence de rappeler. Leur seule profession de foi était « émettez un vote contre la métropole ». Selon moi, la meilleure des consultations reste l'urne de la démocratie. Je crois que cet argument est donc extrêmement fragile.

Mme GOURDON, je veux bien que vous connaissiez parfaitement la Vésubie et la Tinée. Permettez-moi, en tant qu' élu aussi de ces territoires, de vous dire que notre histoire est intimement partagée avec Nice. S'il y a des territoires qui ont une histoire commune avec la capitale niçoise, ce sont bien les vallées de la Vésubie et de la Tinée. Historiquement, il y a eu un Comté de Nice qui rappelle tout de même quelque chose, et on ne peut pas dire que ce qui est fait aujourd'hui constitue une injure à l'histoire. Au contraire, s'il y a une identité, elle est sur ces territoires.

D'un point de vue économique, qui peut nier les échanges qui existent en ces territoires ? La loi a justement gommé le caractère urbain. La communauté urbaine était un territoire de développement urbain. C'est d'ailleurs pour cela que l'extension ne s'est pas faite avant. La métropole n'est plus un territoire de développement uniquement urbain et cela me paraît appréciable. La solidarité territoriale et les projets d'aménagement du territoire doivent en effet associer selon moi des territoires différents. Cette solidarité me paraît plus pertinente entre des centres urbains disposant d'une certaine richesse et des territoires ruraux plus

fragiles économiquement, les premiers ayant vocation à renforcer et enrichir les seconds. Quant à l'argument territorial, il n'est pas très cohérent sur la superficie.

Vous avez ensuite, Mme GOURDON, proféré une énorme contre-vérité en indiquant que les communes ne voteraient plus l'impôt. Je le répète et j'insiste : la métropole ne modifie en rien le régime fiscal des communes. C'est la communauté urbaine qui modifie le régime fiscal des communes, ou éventuellement la communauté d'agglomération lorsqu'il y a un choix de fiscalité unique. Sur ce sujet, arrêtez de soulever des peurs et d'énoncer des contre-vérités.

En ce qui concerne le texte sur la réforme de la décentralisation, je remercie Patrick MOTTARD d'en avoir relevé la logique et la cohérence. On peut contester certains de ses aspects, mais il a une vraie cohérence. Le rapprochement des départements va s'incarner dans le fait que nous siégerons à la région en 2014. Il y aura donc un lien beaucoup plus fort grâce auquel, enfin, nous n'aurons plus cette injustice d'avoir des élus simplement élus par le bon vouloir des partis politiques et n'étant pas simplement enracinés dans un territoire. Aujourd'hui, alors que la population des Alpes-Maritimes représente 23 % de la région, elle ne reçoit que 16 % des subventions, alors que les deux départements socialistes de la région, celui des Bouches-du-Rhône et celui du Vaucluse, reçoivent beaucoup plus que ce qu'ils représentent démographiquement.

Tout cela est possible en raison du poids de l'appareil politique qui fait d'ailleurs que les élus socialistes et communistes de la majorité régionale à la région ne comptent pour rien. Le poids politique est à Marseille, dans les Bouches-du-Rhône, et c'est pour cela que nous sommes aussi mal servis par la Région. Cette réforme aura donc une logique : demain, ce seront des élus ancrés dans un territoire qui le défendront. Avant de défendre un parti, ils défendront un canton, un territoire, une circonscription territoriale. C'est cela qui va changer avec cette réforme. De même, il n'est pas inintelligent de dire que le conseil général et le conseil régional travailleront demain ensemble. Cela va dans le sens de la logique.

Vous parliez de millefeuille. Oui, il faut le résorber. Ce qu'a proposé le Préfet va dans le sens d'une grande simplification. Nous avons les intercommunalités et en même temps des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes. Enfin, il y a de la rationalité. Cette rationalité signifie également économie budgétaire. Ce débat a vraiment été démagogique. Vous avez mobilisé au congrès des maires l'année dernière, vous avez fait des tracts, financé des campagnes, ce qui est d'ailleurs scandaleux. Je l'ai souligné, des publicités financées par notre Région, sur le dos du contribuable contre la loi de la République, cela s'assimile à un détournement de fonds publics. Un tract électoral du parti socialiste financé par le contribuable et acheté dans des pages, cela m'a profondément choqué.

Tout ce que vous avez dit M. TUJAGUE, et tous les maires qui sont ici le savent bien, ne s'est pas vérifié. Vous avez exprimé des craintes, mais convenez quand même avec moi de ce qui a été fait par l'Etat et par le Préfet au nom de l'Etat. Vous avez choisi de créer une communauté de communes et vous avez souhaité qu'elle soit maintenue. Ce choix n'a-t-il pas été respecté ? Avez-vous aujourd'hui le sentiment, depuis 6 mois que la loi territoriale a été votée, d'avoir moins de compétences dans votre mairie de Contes ? Avez-vous sincèrement le

sentiment d'avoir moins de compétences à la présidence de votre communauté de communes ?

Vous avez utilisé cette caricature, avec d'ailleurs un certain mépris pour les démarches que vous citez, en disant « les maires n'iront plus que devant les monuments aux morts ». C'est une mission plutôt noble que je salue, mais en tout état de cause, c'est caricatural. Pour les maires qui sont là, est-ce que leurs compétences ont changé ? La loi territoriale n'a pas enlevé un iota des compétences de maires. Pour les intercommunalités, ce sont tout de même la loi CHEVENEMENT et la loi VOYNET, ce ne sont pas nos amis qui les ont faites mais plutôt les vôtres. Vous participiez même au Gouvernement, ou en tous cas vous l'approuviez à l'Assemblée nationale. Ces lois sur l'intercommunalité, rétroactivement, sont plutôt des bonnes lois, puisqu'elles allaient dans le sens d'une coopération. Ce n'est pas nous qui les avons faites et c'est cela qui est en cause. Les communautés urbaines existaient avant la métropole.

Ce que vous dites, Mme GOURDON, pourquoi ne le contestez-vous pas à Toulouse, à Montpellier, à Strasbourg, à Lille ou à Lyon ? Malheureusement, vous dirigez toutes ces structures. Je le regrette, et nous ferons en sorte que cela change la prochaine fois, mais il faut tout de même de la cohérence dans la vie. M. DAMIANI l'a dit précédemment « on ne peut pas être pour à Toulouse parce qu'on est dans la majorité, et contre à Nice parce qu'on est dans l'opposition ». Sortons un peu de ces carcans où parce que nous sommes pour vous êtes contre, et où parce que vous êtes contre nous sommes pour. Nous sommes en charge de l'intérêt général. Il peut exister des clivages politiques et nous pouvons avoir des analyses différentes sur la société, mais il faut arrêter cela, surtout sur la base de contre-vérités.

Que vous ne soyez pas favorable à la métropole, c'est votre choix, mais je ne vous autorise pas à énoncer des contre-vérités. Le régime de la fiscalité des communes n'est en rien modifié par la métropole. Absolument en rien. C'est donc une contre-vérité.

Je vous remercie ensuite pour votre sollicitude quant à mon avenir personnel. Rassurez-vous, je peux m'en occuper tout seul. Je voulais citer quelques chiffres, puisque j'ai entendu là aussi beaucoup de contre-vérités, sur deux critères. Naturellement, ce ne sont pas des critères qui emportent à eux seuls la conviction ou qui sont forcément pertinents, mais ils existent.

Prenons le critère du personnel du conseil général, Le passage en métropole va nous faire diminuer le personnel de 4,6 %. Le second critère concerne le budget. Le personnel et le budget sont quand même des éléments qui traduisent la force d'une collectivité. Notre budget, qui est de 1 304 millions d'euros, diminuera de 3,5 % après le passage à la métropole, ce qui ne correspond pas à la caricature selon laquelle le Département n'existera plus. Je veux bien que nous n'existions plus avec les 96,5 % qu'il nous reste, mais vous ne convaincrez personne avec cet argument. Nous avons donc, en lien avec le passage à la métropole, 4,6 % d'effectifs en moins, et 3,5 % de budget en moins.

J'ai trouvé plus de polémiques dans le propos de Mme GOURDON. De votre côté, j'ai trouvé plus d'inquiétudes sincères, puisque vous savez ce que fait le conseil général pour les

territoires. Avec la même sincérité, je peux vous dire que nous maintiendrons intégralement, à l'euro près, avec la même détermination et les mêmes moyens, l'aide et la solidarité territoriale dont je vous remercie d'avoir salué l'efficacité et l'utilité.

M. TUJAGUE, je vous invite pendant de longues années encore à saluer la même efficacité du conseil général. Vous avez mis en exergue cette efficacité, et vous avez bien fait de le faire. C'est une vérité. Cette solidarité continuera, rien ne change. Ne tenons pas des propos démesurés, ne donnons pas plus d'importance à des phénomènes. Soyons concrets et pragmatiques. La loi a voulu une évolution, elle est positive pour les Alpes-Maritimes et c'est une chance.

M. VINCIGUERRA, je n'ai pas compris votre discours d'un pessimisme absolu lorsque vous avez évoqué les handicaps de notre département. Il est vrai que ces handicaps peuvent exister, mais nous nous battons pour les surmonter. Laissez-nous le bénéfice de penser que, depuis quelques années, ces territoires sont résolument tournés vers l'avenir.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de pôles de compétitivité sur la métropole, ou plus exactement, que tous les pôles de compétitivité étaient hors de la métropole. C'est faux. IBM à La Gaude fait partie intégrante du premier pôle mondial, le pôle Solutions communicantes sécurisées (SCS), qui irrigue tout le département et même au-delà. SCHNEIDER, qui est dans le pôle SCS, est à Carros. Comment mépriser à ce point les savoir-faire de nos territoires ? Bien-sûr, nous pouvons faire mieux, et je partage avec vous le débat sur la LGV, mais vous n'avez pas contribué à ce qu'il soit simplifié. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas la LGV et y être opposé lorsque le débat a lieu. J'avoue que je comprends difficilement cela.

Vous m'avez un peu éclairé tout à l'heure en m'expliquant qui était vert, qui était vert modéré, qui était Europe Ecologie, etc. Il faut un décodeur, c'est difficile à suivre et je crois que vous-même avez du mal à le faire. Néanmoins, j'ai quand même cru comprendre que certains écologistes qui siègent à la région avaient, au moment du débat, exprimé leur opposition totale à la LGV. Dans la vie, il faut un peu de cohérence...

Au-delà du débat, vous avez également posé des questions et je veux y répondre. Mme GOURDON, vous avez indiqué tout à l'heure : « vous avez beaucoup investi sur la métropole ». Là aussi, si nous prenons l'autre facette du discours que vous n'avez pas osé exprimer, cela signifie : « vous n'avez pas investi ailleurs ». C'est totalement faux et les chiffres le montrent. Nous sommes amenés à transférer entre 30 et 45 millions d'euros sur le budget routes, sachant que notre budget routes était entre 200 millions d'euros et 100 millions d'euros, c'est-à-dire moins de la moitié alors que le territoire représente plus de la moitié de la population. Vous venez très exactement de démontrer l'inverse.

Vous êtes en plus mal placée, puisque vous êtes dans un territoire où tous les gros investissements routiers sont en train de s'opérer entre votre secteur et celui de M. VINCIGUERRA, grâce à MM. VIAUD et DELIA. La pénétrante Cannes – Grasse représente 70 millions d'euros. La pénétrante de la Siagne, grâce à Henri LEROY, représente 25 millions d'euros. Pour la déviation de Vallauris, avec M. GUMIEL, ce sont 30 millions

d'euros qui vont partir. Il y a aussi la RD 35 bis, avec Eric PAUGET et Georges ROUX, les travaux réalisés sur Sophia, etc.

Arrêtons donc ce discours caricatural, puisqu'il est inconvenant. Le conseil général a une politique équitable sur tout le territoire et je ne laisserai personne affirmer le contraire. Aujourd'hui, les investissements les plus lourds sont réalisés sur l'ouest du département : le Campus STIC, les travaux qui se déroulent à Antibes, etc. Je sais ce que vous pensez, même si vous n'osez pas l'affirmer, et c'est complètement faux. Nous ne sommes pas là sur une politique centrée sur un territoire, mais pour servir tous les territoires, et surtout servir une politique départementale, pour l'intérêt général.

Enfin, pour répondre à des questions qui étaient pertinentes, vous avez indiqué que le personnel du Parc de l'équipement ne serait pas transféré. Je réponds à votre question : il n'y aura pas d'autre compétence transférée. Les compétences optionnelles ne seront pas transférées. Nous restons et nous resterons sur les compétences obligatoires. Les choses sont claires. Nous continuerons ainsi, tant que je serai là. Si un jour vous êtes à ma place, peut-être transférerez-vous des compétences. En tous cas, je vous le dis, c'est un engagement très fort de mandature.

Vous avez parlé de vente à la découpe, c'est également grotesque. Il y avait une communauté urbaine et des communautés d'agglomérations, et personne n'a dit qu'il y avait une vente à la découpe. Je relève là aussi quelques contradictions. Vous critiquez la métropole avec des arguments très lourds, et vous regrettez que certaines communes qui souhaiteraient y aller ne le puissent pas. Si vous souhaitez qu'elles y aillent, c'est que finalement ce n'est pas si mauvais que cela, et que vous considérez qu'il serait même intéressant d'y aller. Autrement, vous n'inviteriez pas à soutenir la possibilité que ces communes l'intègrent. Il y a donc des contradictions.

Il fallait que nous prenions du temps, et nous avons débattu. C'est un sujet important et capital. J'ai laissé chacun s'exprimer et je note les nuances, tout en soulignant la cohérence d'Antoine DAMIANI. Le visionnaire, c'est lui. A l'Assemblée nationale, nous avons eu par le passé des positions qui n'étaient pas plus cohérentes que celles que vous avez aujourd'hui, mais peut-être pourrions-nous, à un moment, arrêter ces débats stériles pour considérer l'intérêt général.

Être la première métropole de France est intéressant et pertinent. C'est une chance pour les Alpes-Maritimes et cela n'altère en rien la compétence des maires. Tout cela a été fait sur la base de la volonté librement exprimée des collectivités locales. Vous en êtes vous-même témoin M. TUJAGUE : Coaraze voulait sortir du périmètre, et c'est moi qui ai défendu l'amendement à l'Assemblée nationale, au nom de Christian ESTROSI qui en tant que Ministre ne pouvait pas le faire. Coaraze va sortir, tout le monde est d'accord. Plus de démocratie que cela, excusez-moi, mais je pense que nous ne pouvons pas en trouver. Le choix de chacun est respecté et chacun construit ensuite son territoire comme il l'entend. Je le répète, ce qui a été fait me paraît conforme à l'histoire et à l'avenir de notre département.

Je vous remercie.



Mes chers collègues, ce débat riche et important étant clos, je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Je vous propose d'émettre un avis favorable à la création de la métropole Nice Côte d'Azur.

*La création de la métropole Nice Côte d'Azur, mise aux voix, est adoptée à la majorité (abstention de M. SPINELLI et votes contre de Mme GOURDON, MM. ALBIN, CONCAS, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA).*

Mes chers collègues, je vous remercie. Le conseil général des Alpes-Maritimes émet un avis favorable à la création de la métropole Nice Côte d'Azur.

Il nous reste à approuver les procès-verbaux des séances des 20 décembre 2010, 31 mars 2011 et 15 avril 2011. Avez-vous des remarques ?

*Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 20 décembre 2010, 31 mars 2011 et 15 avril 2011 sont approuvés à l'unanimité.*

Je vous remercie. Je lève la séance, et nous nous retrouvons dans quelques minutes pour la commission permanente.

*La séance est levée à 10 heures 45.*

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 27 OCTOBRE 2011	
<b>Président du conseil général</b>	<b>Secrétaire de séance</b>
Monsieur Eric CIOTTI	Mme Caroline MIGLIORE